



## Communiqué de presse

DuPont de Nemours, Dupont Teijin & Performance Solutions

### **Défaut de salaire auprès des entreprises Dupont**

*Luxembourg, le 6 février 2024* – Depuis le mois d'octobre 2023, de graves défauts de salaires apparaissent auprès des entreprises récités ! Ces défauts peuvent atteindre jusqu'à 30% de manque salariale. Il s'agit clairement d'une dette envers le salarié !

En effet, suite à la mise en place d'un nouveau système de gestion des salaires sur le continent américain, les ressources humaines des sites Luxembourg ne sont plus en mesure de pourvoir assurer le paiement approprié des salaires et suppléments dus aux salariés !

La délégation du personnel soutenu par les syndicats LCGB et OGBL démontent fermement cette situation inacceptable et indigne d'un groupe d'envergure et de Nome tel que Dupont.

Depuis le mois d'octobre 2023, la délégation du personnel et les syndicats ont tentés par différentes interventions du dialogue sociale de remédier à cette situation.

Force est de constater, que le groupe dénigre le respect du dialogue social et bafoue les droits des salariés ! Par conséquent et au vu de l'inefficacité du système, les salariés ont perdu totalement confiance, les syndicats exigent de remettre en place l'ancien système de gestion afin de rétablir cette situation jusqu'à nouvel ordre.

Le cas échéant, le LCGB et l'OGBL se réservent le droit de mener des actions qu'ils jugeront nécessaires !